

		COMPTE RENDU		CR 12			
RÉUNION LA MINAIS 2026				Réunion du 15/06/25 à 14h00 Lieu : NM		Page 1 / 3	
Intervenants	Adresse	Représentant(s)	Téléphone	Présent	Diffusion		
	1 rue Pierre Anne CS 1 44344 Bouguenais	Benoit Hurard Benoit.hurard@idex.fr	02 47 76 09 90			X	
		Abib AKIMBOLA PRUVOST abib.akimbola@idex.fr	06 65 81 53 32	X		X	
		Anthony Kermanach anthony.kermanach@idex.fr				X	
	11 avenue Carnot 44923 Nantes cedex 9	Edouard MARTINETTI edouard.martinetti@nantesmetropole.fr	02 40 99 92 66	X		X	
		Philippe WEISZ philippe.weisz@ nantesmetropole.fr		X		X	
		Pauline PERIE pauline.perie@ nantesmetropole.fr		X		X	
	HÔTEL DE VILLE Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109 44981 SAINTE-LUCE- SUR-LOIRE	Telesforo TUNA t.tuna@ sainte-luce-loire.com				X	
		Saidina RIFFAY (économe de flux) s.riffay@ sainte-luce-loire.com				X	
		Clotilde Holman (service Aménagement) c.holman@sainte-luce-loire.com		X		X	
	Naldeo Stratégies Publiques 2 boulevard Vauban Montigny le Bretonneux 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES cedex	Marc BRANCHU marc.branchu@naldeo.com	01 30 60 61 05	X		X	
Riverains		Rémy CHAURE remchaur@wanadoo.fr		X		X	
		Damien POTIRON potiron.damien@free.fr				X	
		Cathy ISIDORE cathy.isidore@wanadoo.fr		X		X	
	Air Pays de Loire 5 rue Edouard Nignon CS 70709 44307 Nantes Cedex 3	Kristan CUNY-GUIRRIEC cunygurriec@airpl.org					

1. OBJET DE LA RÉUNION

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du suivi du chauffage urbain de La Minais entre IBEM (délégataire), Nantes Métropole (délégant), et les représentants de l'association des riverains à l'origine du comité de suivi, ainsi que la commune de Ste-Luce-sur-Loire.

2. PROJET EUROPÉEN PUREPOLIS

La Direction Animation de la Transition Écologique présente un projet Européen pour lequel Nantes Métropole (NM) a été retenu (avec Valencia en Espagne).

Il s'agit d'un projet axé sur la santé environnementale concernant spécifiquement, pour Nantes Métropole, la thématique du bruit et de l'air.

NM est associé avec Air Pays de la Loire (pour l'air) et Acoucité (pour le bruit).

Pour la réalisation de cet appel à projet, le cas d'étude à choisir par NM intégrera :

- la récupération des données quantitatifs et qualitatifs (ressenti des habitants),
- le développement numérique des données récupérées afin de mettre en place de nouveaux outils de connaissance de l'environnement.

Choisir La Minais parmi d'autres projet sur Nantes Métropole comme cas d'étude pour cet appel à projet aurait les avantages suivants :

- des actions ont déjà été menées sur ce secteur dont la mesure des retombées de poussières à proximité de la chaufferie et des mesures de bruits.
- un comité de suivi est déjà mis en place avec des habitants acculturés sur les sujets liés à la qualité de l'air.

3 autres cas d'étude sont également envisageables pour cet appel à projet européen (Aménagement de voirie du Bd Dalby, Aménagement du secteur Tour de Bretagne, ou celui de la Route de Clisson à Vertou).

Les riverains sont favorables sur le principe de participer à cet appel à projet qui leur semble intéressant.

Nantes Métropole reviendra vers les riverains pour les informer si le secteur de la Minais a été choisi comme cas d'étude.

3. FONCTIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE SUR LES MOIS ÉCOULÉS

Le livret de chaufferie, actualisé jusqu'au 8 juin 2026, a été transmis aux riverains avant la réunion.

La chaudière biomasse a démarré le 6 novembre. Il y a eu un arrêt de chaudière (1 semaine) le 6 janvier pour constat de l'état de la vis du foyer, 3 arrêts pour ramonage et 2 arrêts pour coupure générale électrique.

A noter qu'une coupure générale électrique a été provoquée par une infiltration d'eau dans la chaufferie (le 25 mars 2026). Il est demandé à IBEM quelle mesure corrective a été ou va être mise en place pour éviter à l'avenir toute infiltration d'eau dans la chaufferie.

Les compteurs en sous-station ont été contrôlés le 4/02/2026

À la suite de la visite de Naldeo du 5 juin, IBEM a procédé à l'enlèvement des bigbags le matin du 15 juin. À partir de la saison prochaine, il sera procédé à un enlèvement dès qu'on atteint 15 bigbags (capacité du camion). Cela représentera 2 enlèvements par an.

Dans le suivi trackdéchets, il apparaît que les cendres sous chaudières et les fines sous filtre à manches, séparées par IBEM, sont ensuite regroupées par le prestataire d'enlèvement (filiale de Veolia) et probablement enfouies en centre de stockage de déchets dangereux.

Or, les cendres sous chaudière pourraient normalement être valorisables en épandage comme cela avait été annoncée par IBEM il y a quelques années.

Il est demandé à IBEM des précisions et justifications sur le devenir des cendres sous-chaudière.

IBEM

IBEM

4. RESSOURCE EN BOIS POUR LA CHAUFFERIE DE LA MINAIS

Lors de la précédente réunion en 2025, IBEM s'était engagé à transmettre une carte indiquant les différents gisements forestiers du bois livré à la chaufferie.

Actuellement, seuls les plateformes de stockage bois sont indiqués, ce qui est déjà une information importante mais pas suffisante.

IBEM prend acte de cette demande et se rapprochera de son fournisseur bois pour élaborer une carte avec la localisation des gisements forestiers.

5. ÉMISSION DE POUSSIÈRES A L'ATMOSPHÈRE

Après un appel d'offre au niveau national, IDEX a choisi, comme prestataire agréé pour les contrôles atmosphériques réglementaires, la société DEKRA (à la place de l'APAVE).

Or, les riverains ont constaté des écarts importants entre les mesures de l'APAVE en 2023 et les mesures de DERKA en 2026.

IBEM explique qu'il est difficile de comparer deux rapports à trois ans d'intervalle. Ce sont des mesures instantanées, réalisées à charge maximale (raison pour laquelle il faut les réaliser en période de froid). Il est également précisé que DEKRA a demandé à donner un accès pour introduire leur sonde et n'a donc pas suivi la même méthodologie que l'autre prestataire, qui plaçait son capteur à distance.

Par ailleurs, les écarts entre certaines mesures peuvent également s'expliquer par les valeurs extrêmement faibles des concentrations mesurées.

Quoiqu'il en soit, la mesure la plus élevée réalisée par DERKA (qui paraît la plus réaliste suivant le calcul estimé par les riverains) reste très largement inférieure à la valeur limite réglementaire.

Les riverains regrettent que la réglementation n'impose des mesures de rejets atmosphériques que tous les 3 ans notamment avec ce constat que les mesures peuvent varier significativement entre deux contrôles.

Le prochain contrôle aura lieu en janvier 2029.

6. DIVERS

La construction des 120 logements (environ) que l'aménageur envisage de construire sur La Minais attend l'autorisation environnementale (impact espèces protégées en zones humides et compensation foncière) avant d'aborder la question du raccordement au réseau de chaleur. Ils représenteraient environ 20% des abonnés.

Le retour de la préfecture sur l'instruction du dossier de l'autorisation environnementale devrait avoir lieu à l'automne 2026.